

Agence de remplacement des enseignants

La FNEC FP FO s'adresse au Ministre

Le secrétaire général de la FNEC FP FO vient d'écrire au Ministre de l'Education nationale au sujet des déclarations de ce dernier sur la création d' « une agence nationale de remplacement dès la rentrée 2009 » pour pallier les absences des enseignants. Xavier Darcos a précisé dans la presse : « Les fonctionnaires ne changeront pas de statut. Il ne s'agit pas d'une agence intérim: ce sera une structure de planification et d'organisation nationale, dédiée à cette seule fonction ». L'agence va « planifier les besoins prévisibles, congés maternité par exemple, et gérer au plus vite les absences ».

Il a également ajouté sur une radio: « Lorsque nous manquons ponctuellement de tel ou tel professeur », l'agence « qui dépendra directement de l'Etat, piloté par le ministère », « pourra solliciter des jeunes professeurs en fin de préparation, des stagiaires ou des étudiants en fin de master ». En citant ces trois sortes de « remplaçants » qui ne peuvent être mis sur le même plan statutaire : jeunes professeurs en fin de préparation, stagiaires et étudiants, le Ministre aborde la question du « statut » sur laquelle il semblait tout d'abord vouloir rassurer les personnels.

Par ailleurs, le terme d' « agence » a une signification : il ne s'agit plus de direction ou de service comme ceux qui actuellement gèrent les affectations des enseignants et leurs remplacements, mais d'organismes qui fonctionnent sur le mode de la gestion du secteur privé. L'expérience de l'agence qui a remplacé la direction de la recherche dans l'administration centrale du ministère, est là pour le rappeler : tout a été fait pour sortir les personnels du statut de fonctionnaire.

C'est pourquoi, la Fédération FO a demandé à avoir des précisions sur cette question et des assurances conformes aux intérêts des personnels de toutes les catégories :

Maintien des services et des postes administratifs existants à la Centrale, dans les rectorats et les inspections académiques.

En cas de nouvelle organisation nationale, renforcement des moyens nécessaires en postes de titulaires à l'administration centrale, au lieu de la création d'une agence, instrument de privatisation.

Augmentation du nombre de postes aux concours de recrutement de professeurs, et annulation des suppressions de postes annoncés afin de répondre aux besoins, notamment de remplacement .

Garantie pour tous de rester dans une seule académie, et ouverture d'une négociation pour améliorer les conditions d'exercice des titulaires-remplaçants et assurer une affectation à titre définitif, sur poste fixe, au maximum de personnels.

Montreuil, le 20 mai 2008